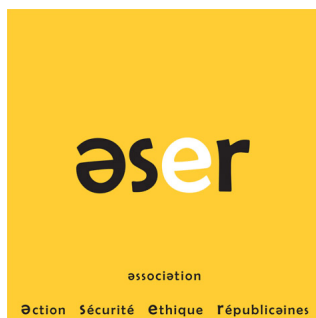




Action Sécurité Éthique Républicaines

Deuxième Intervention – 12^{ème} Conférence des États parties au traité sur le commerce des armes

Genève le 25 août 2026

Objet de l'intervention : **Application du Traité**

Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs les délégué·e·s,

Action Sécurité Éthique Républicaines, ASER, tient à féliciter le groupe de travail pour sa dynamique, et les 6 étapes d'évaluation proposées qui nous semblent pertinentes. Elles peuvent s'appliquer à chaque grave violation des droits de la personne et du droit international humanitaire.

Cependant il nous semble important qu'il soit ajouté à la 4e étape, une évaluation dans le temps du respect par le pays récipiendaire du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Les États responsables des transferts seront ainsi au fait d'un risque prépondérant d'une de leurs graves violations.

Ces étapes, si elles avaient été observées par des États parties comme l'Allemagne, la France, la Grande Bretagne, l'Italie... auraient notamment pu permettre de suspendre les transferts d'armes aux pays de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis et prévenir les crimes contre l'humanité envers la population Yéménite. Tous les pays de la coalition avaient été préalablement responsables de graves violations de la personne et/ou de crimes de guerre dans un passé récent.

Aujourd'hui encore les transferts d'armes n'ont pas cessé avec Israël, pourtant responsable de crimes contre l'humanité dans les territoires occupés et d'un génocide à Gaza contre le peuple Palestinien. L'Allemagne, les États Unis, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, notamment, continuent de violer l'article 6, paragraphes 2 et 3 du TCA, ce malgré les alertes de la commission des droits de l'Homme des Nations Unies et les décisions de la Cour Internationale de Justice. Le gouvernement français continue également ses transferts avec les Émirats arabes unis qui violent l'embargo sur les armes de l'Union européenne en fournissant des armes – par le Tchad, l'Éthiopie et la Libye sous embargo de l'ONU – aux Forces de Soutien Rapides soudanaises, accusées de génocide au Soudan.

Madame la Présidente, il est indispensable que cette conférence puisse également avancer sur les « accords internationaux pertinents auxquels un État est partie, » paragraphe 2 de l'article 6.

Nous souhaiterions que soient incluses dans le guide : la Charte des Nations Unies, la déclaration Universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture, la Convention pour les droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées...

Lorsqu'il y a près de 26 ans nous avons créé la campagne « contrôlez les armes », le cœur de celle-ci était la prévention de tous les droits de la personne.

Leurs absences nous apparaissent être une grave offense aux millions de personnes qui subissent chaque jour la violence, ou la menace de la violence des armes. Pour rappel, le traité dans son Préambule, rappelle que les droits de l'Homme sont un des piliers des Nations unies.

Merci Madame la Présidente